

Pôle communication Tél. : 24 66 40

Mardi 6 décembre 2016

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Budget primitif 2017 de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif au budget primitif 2017. Un budget responsable, qui préserve l'investissement, met en œuvre les nouveaux relais de croissance, et traduit les engagements pris dans la déclaration de politique générale.

PRÉSERVER L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR PRÉSERVER L'EMPLOI

Contexte

Le contexte économique et social est marqué par une croissance très faible. L'économie est en perte de vitesse après des années de croissance économique. La chute des cours du nickel s'est stabilisée à un bas niveau, contraignant les entreprises métallurgiques à faire des efforts de compétitivité pour ajuster leurs coûts aux cours du nickel. La situation d'ensemble est difficile. Les créations d'emplois ne permettent plus d'absorber l'arrivée des jeunes ou de nouveaux entrants sur le marché du travail.

Réformer la gestion des finances publiques

Malgré la situation budgétaire tendue, la Nouvelle-Calédonie rétablit depuis deux ans les finances de la collectivité. L'isolement dans un budget distinct des opérations propres à la Nouvelle-Calédonie a constitué, en octobre 2015, une réforme majeure pour le pilotage du budget de l'institution. Pour la deuxième année, la présentation des comptes 2017 se fait donc en trois budgets distincts, offrant ainsi une meilleure lisibilité et sincérité :

- Un budget annexe de reversement de 65,8 milliards de francs qui centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours au profit des établissements publics et autres organismes. Les recettes du budget de reversement sont à nouveau prévues à la hausse de plus de 5 % (à budgets primitifs comparés).
- Un budget annexe de répartition de 122,4 milliards de francs qui regroupe les taxes et impôts destinés aux collectivités, aux provinces, aux communes et à la Nouvelle-Calédonie. Les recettes du budget de répartition affichent une prévision à la baisse de 0,9 % par rapport au BP 2016. En raison de l'effet cliquet qui garantit aux communes un maintien de leur dotation, la part de la Nouvelle-Calédonie au BP 2017 sera réduite de 1,9 %.
- Un budget propre de 64,6 milliards de francs. Deux opérations exceptionnelles (cession du foncier Magenta et XI^{ème} FED) permettent de retrouver le niveau du BP 2016.



Conformément aux orientations retenues lors du débat sur les orientations budgétaires, la Nouvelle-Calédonie aura recours aux excédents de deux établissements publics : l'OPT-NC et le Port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC). Les autres établissements publics contribuent également à l'effort collectif, en reprenant à leur charge des dépenses de leur périmètre (ASSNC, ADANC) ou en poursuivant leurs efforts d'économie.

Dans ce contexte morose, la collectivité préserve sa capacité à investir pour redonner du travail aux entreprises, et « booster » notamment le secteur des travaux publics. Le niveau des investissements est préservé à plus de 9,5 milliards de francs, équivalent au BP 2016, avec un niveau d'emprunt limité à 6 milliards de francs. Le budget devrait être porté à 11 milliards de francs lors du budget supplémentaire.

RETROUVER LES CHEMINS DE LA CROISSANCE

Toutes les réformes engagées depuis deux ans par le gouvernement s'attachent à déployer de nouveaux relais de croissance : l'investissement public et privé, la consommation, la compétitivité, les nouvelles filières de production, l'exportation et l'innovation.

- L'investissement public : L'investissement public sera maintenu en 2017, grâce notamment aux nouveaux contrats de développement 2017-2021 : barrage de Pouembout, barrage de la *Ouiné*, centrale C, route à 2 x 2 voies Païta-Tontouta, route de contournement du Mont-Dore ... Sur cette période 2017-2021, ce sont 80 milliards de francs de chantiers potentiels.
- L'investissement privé: il est soutenu notamment via des mesures prises en faveur de la défiscalisation locale, qui s'ajoutent aux mesures nationales jusqu'en 2021, et via des mesures incitatives (IRVM, revalorisation des rémunérations des comptes courants d'associés). Le dispositif adopté en faveur des logements intermédiaires permet également de soutenir le secteur du BTP.
- La consommation: la consommation des ménages sera décuplée grâce à la baisse des prix permise par l'instauration de la TGC et les accords de compétitivité. Selon Olivier SUDRIE, une baisse du panier de la ménagère de 25.000 F (8.000 F sur les biens de consommation, 7.000 F sur le poste automobile et 10.000 F sur le logement) restitués aux 104.000 foyers calédoniens revient à réinjecter dans l'économie calédonienne 25 milliards de francs, ce qui se traduirait par 2,6% de croissance et la création de 2.500 emplois.
- L'IRPP: La réforme de l'IRPP, qui a été adoptée par le Congrès le 5 décembre, vise également à redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes.
- les exportations: Le gouvernement a engagé de nombreuses démarches dans la région Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Vanuatu), et prochainement avec la Papouasie Nouvelle-Guinée et les îles Salomon afin de jeter les bases de nouveaux échanges commerciaux. Des contacts sont également pris avec l'Union européenne pour mobiliser les



fonds européens et faire de la Nouvelle-Calédonie un point d'entrée de la politique européenne dans le Pacifique Sud.

- Des filières alternatives à celle du nickel pour créer de nouveaux relais de croissance :
 - L'agriculture (baux ruraux, signes de qualité, agriculture raisonnée, irrigation ...),
 - Le tourisme (construction d'un hôtel 4 étoiles à Lifou),
 - Les énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, énergie solaire),
 - L'innovation intégrée (recherche, mise au point de prototypes ou de process).

En attendant que ces relais de croissance se mettent en place et produisent leurs effets positifs, le gouvernement a déployé avec les provinces un plan de soutien à l'emploi, qui inclut des mesures en faveur du chômage partiel. La stratégie « Emploi-Insertion professionnelle », qui se concrétisera en 2017, permettra aux jeunes en difficulté de trouver leur place dans le monde du travail grâce aux fonds européens (XI^e FED), pour un montant de 3,6 milliards de francs sur quatre ans.

TENIR LES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le budget 2017 doit permettre de tenir les engagements qui ont été pris à l'égard des Calédoniens, dans le cadre de la Déclaration de politique générale du 13 avril 2015. La jeunesse est au cœur des préoccupations du budget 2017.

- Mettre en œuvre le **projet éducatif calédonien** adopté par le Congrès et qui a fait l'objet d'un protocole d'accompagnement avec l'État. 2017 verra l'ouverture des lycées du Mont-Dore et de Pouembout.
- Le contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie a pris en compte le financement des « Parcours d'excellence » et du « Service civique ». Le budget 2017 permettra d'engager ces dispositifs importants pour la jeunesse.
- ➤ Pour faire face à la recrudescence des actes de délinquance et d'incivilités, la toute nouvelle direction de la **protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse**, dédiée notamment à l'exécution des mesures judiciaires, verra en 2017 ses moyens accrus. L'Etat s'est également engagé dans un renfort significatif des forces de l'ordre et des moyens à leur disposition. Une **coordination des politiques de lutte contre la délinquance**, entre les collectivités et l'État, est également programmée pour 2017.
- ➤ En 2017, le gouvernement poursuivra ses travaux de réforme des **comptes sociaux**, pour préserver les régimes sociaux sans alourdir la pression fiscale. 2017 verra la mise en service du médipôle, ce qui conduit à adopter un taux directeur correspondant aux moyens à allouer. Les réflexions autour du plan Do Kamo se poursuivent et conduiront à adopter les premières mesures.

* *